

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 24/10/2017	Dossier complet le : 24-10-2017	N° d'enregistrement : 2017-2760

1. Intitulé du projet

Extension du périmètre du camping La Prairie pour la création d'une aire de jeu et aire de stationnement

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **CAMPINGS COLLINET**

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale **COLLINET Georges**

RCS / SIRET **| 3 | 5 | 1 | | 2 | 3 | 2 | | 1 | 8 | 6 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |** Forme juridique **SARL**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39° - Travaux aménagements sur une emprise comprise entre 5 et 10 ha	Surface du périmètre du camping après extension = 5,25 ha --> CAS PAR CAS (périmètre existant = 4,83 ha ; surface extension = 0,42 ha)
42° - Terrains de camping et caravanage	Le projet d'extension ne comprend pas d'augmentation de la capacité d'accueil actuellement autorisée -- > NON CONCERNE

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend la création de :

- Un parking de quarante deux places avec voie d'accès depuis le camping existant (réalisé sur un empierrement perméable couvert d'un sablage)
- Un terrain multisports en enrobé
- Quatre pistes de pétanques en sablage gravillonné
- Une aire de jeux pour enfants sur sol sablonneux (toboggans, tourniquets, ...)
- Des cheminements piétons en paillage

4.2 Objectifs du projet

Le gérant du camping souhaite renforcer son offre de stationnement au sein de l'établissement afin d'éviter la multiplication des stationnements désordonnés constatés le long des voies publiques en période estivale (avenue de la Pège notamment). Il profite également de l'aménagement de ce terrain pour compléter son offre d'équipement de loisirs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Principaux travaux nécessaires pour le projet :

- travaux de terrassement de surface
- travaux de revêtement et de végétalisation
- travaux d'équipement du terrain multisports

Durée prévisionnelle des travaux d'environ 1 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'utilisation de cette parcelle n'est prévue que pendant la période d'ouverture du camping, à savoir de début avril à fin septembre. Il est fermé le reste de l'année. Les équipements prévus sur la parcelle du projet sont uniquement accessibles aux résidents. L'aire de stationnement est accessible durant les horaires d'ouverture du camping, à savoir, 7h00-23h30. L'aire de jeux sera ouverte de 10h00 à 22h00.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager au titre du R.421-19 du Code de l'Urbanisme

Déclaration Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 3.3.1.0. du R.214-1 du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcelle extension	4 223 m ²
Surface périmètre existant	48 301 m ²
Surface totale future	52 524 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

91, chemin des Roselières
85 270 ST HILAIRE DE RIEZ

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 2° 0 0' 0 8" 3. Lat. 4 6° 4 4' 3 5" 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le camping existant a été créé dans les années 80. Il a fait l'objet d'une notice d'impact établie en 1985 (annexée à l'arrêté d'autorisation d'aménager un terrain de camping du 10/01/1986). Le terrain de l'extension projeté ne faisait pas parti du périmètre initial.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	commune de ST HILAIRE DE RIEZ
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral n°01 DDE 222 portant classement des infrastructures de transport terrestre en Vendée - RD 38 catégorie 3 (largeur secteur affecté par le bruit = 100 m). Projet et camping existant non concernés (à plus de 1500 m de la RD38).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inventaire communal des zones humides établi par le SAGE Vie Jaunay en 2009. Zone humide identifiée sur le site du projet et le camping existant non classée parmi les zones à protéger de l'article 5 du SAGE.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Littoraux du Pays de Monts approuvé par arrêté préfectoral n°16-DDTM85-81 du 30/03/2016. Le terrain du projet et le camping existant se situent en partie dans la zone submersible identifiée, en zone B0 (zones soumises à un aléa inondation sur lesquelles les constructions sont autorisées sous conditions). Ce projet étant situé dans le périmètre couvert par un PPRL, il a fait l'objet d'une étude hydraulique préalable conformément au R.431-16 e) du code de l'urbanisme (OCE - 20/07/2017 - 14p.).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS et ZSC "Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts" (ZPS FR5212009 ; ZSC FR5200653) Camping existant à 170 m du périmètre (mais séparé du site Natura par une voie et un camping existant) ; Projet extension à plus de 300 m de ce site. Voir Annexe 5.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte-tenu de l'implantation du projet en zone submersible, les travaux ne devront engendrer aucune modification de la topographie des lieux. L'aménagement du terrain nécessitant toutefois l'apport de matériaux spécifiques pour assurer la stabilité et la finition des revêtements projetés, des déblais devront être évacués du site afin d'équilibrer le bilan import / export et retrouver les cotes initiales du terrain.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du terrain nécessitera l'apport de matériaux spécifiques pour assurer la stabilité et la conception des aménagements réalisés : - empierrement - sablage - gravillon - enrobé
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non ou très peu d'incidence au regard de l'enclavement de cette prairie en zone urbaine. Les principaux habitats d'intérêt tels que les étiers périphériques et les arbres seront conservés. La végétation de berge des étiers sera également préservée. Un diagnostic zones humides comprenant une évaluation des fonctionnalités de ce milieu sera réalisé dans le cadre du dossier d'incidence Loi sur l'Eau de ce projet. Les espaces verts du projet pourront être retravaillés en creux afin de gagner en biodiversité végétale. Rappelons également que le camping est fermé 6 mois de l'année.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette parcelle est aujourd'hui déconnectée du marais et enclavée en zone urbaine. Le projet d'extension n'est pas de nature à présenter des incidences sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 le plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle du projet classée en zone constructible au PLU (zone UTh : zone à vocation touristique et de loisirs réservée au camping-caravanage)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Littoraux du Pays de Monts approuvé par arrêté préfectoral n°16-DDTM85-81 du 30/03/2016. Cf. p.5
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La destination première du projet est d'améliorer l'offre de stationnement sur le site du camping afin de limiter le stationnement désordonné le long des voies publiques. Le projet a donc pour ambitieux d'améliorer les conditions de déplacements et de sécurité des résidents et des usagers de la route sur ce secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La circulation des véhicules pour accéder à l'aire de stationnement pourrait ponctuellement et localement générer une augmentation des émissions sonores aux abords de ce dernier. Néanmoins, il n'est pas certain que ces dernières soient perceptibles compte-tenu : d'une circulation des véhicules qui se fait au pas dans le camping et qui est interdite de 23h30 à 7h00 ; d'une ambiance sonore préexistante de ce site placé dans une zone balnéaire déjà très fréquentée en période estivale ; d'une capacité d'accueil équivalente.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la période des travaux d'aménagement du site, des vibrations peuvent être générées par les engins de chantier. Ces vibrations et émissions sonores associées sont limitées dans le temps et dans l'espace.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'aire de jeu ne sera pas éclairée (fermeture à 22h00). Le parking sera éclairé pendant la période d'ouverture du camping de la tombée de la nuit jusqu'à 23h30. Les luminaires utilisés disposeront d'un faisceau dirigé vers le sol et les espaces à éclairer de manière à limiter la pollution lumineuse (boules à facette à exclure).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : Déblais du site évacués (hors zone inondable) ; Déchets des travaux récupérés par les entreprises et évacués vers centres agréés. Phase exploitation : Insertion de poubelles de tri sélectif aux abords des aires de jeux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les arbres existants tout autour de la parcelle seront conservés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle n'était pas exploitée depuis de très nombreuses années. Elle était utilisée depuis 2014 pour le stockage ponctuel de matériel du camping. Elle sera désormais utilisée pour les besoins du camping en compatibilité avec les usages du PLU autorisés sur cette zone.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit d'une extension du périmètre d'un camping. Les incidences de cet aménagement viennent donc se cumuler avec l'établissement existant : augmentation de la consommation de terrain naturel au profit de l'activité touristique (mais modification de l'usage des sols sur ce secteur déjà ancienne puisque le camping existant à plus de 30 ans). Ce projet participera à réduire les impacts du camping existant sur la sécurité publique dans le sens où il permet une augmentation du nombre de stationnements sans augmentation de capacité d'accueil du nombre de résident. Le projet d'extension n'engendrera pas d'augmentation de la consommation sur les ressources en eau ou sur l'électricité (consommation électrique pour l'éclairage très limitée).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Limitation des ruissellements par utilisation dès que possible de matériaux perméables. Gestion des eaux des surfaces imperméabilisées au plus proche possible de la zone de ruissellement par écoulement diffus vers des espaces en creux favorisant la filtration de ces eaux. Respect des cotes du terrain naturel pour un maintien du volume disponible d'expansion des eaux en cas de submersion marine. Préservation des étiers périphériques et de la ripisylve associée. Suivant les fonctionnalités des zones humides constatées sur site (étude à réaliser), mise en œuvre de mesures de valorisation de tels milieux dans les espaces non aménagés de la parcelle (par un décaissement modéré du terrain par exemple destiné à augmenter le développement d'une biodiversité végétale).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu de la faible emprise du projet qui vient se greffer à un camping qui existe depuis plus de 30 ans, dans un secteur déjà complètement urbain et touristique, il ne nous semble pas justifié de faire une évaluation environnementale de cet aménagement. Les enjeux liés au PPRL et la compatibilité de l'aménagement avec ce dernier ont fait l'objet d'une étude spécifique. Les enjeux liés à l'eau et aux zones humides vont également faire l'objet d'un dossier d'incidence Loi sur l'Eau qui sera visé par les services de l'Etat. Les enjeux liés à l'urbanisme seront traités dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Hilaire de Riez

le, 19/10/2017

Signature

CAMPING LA PRAIRIE
Sarl Camping Collinet
91, chemin des Roselières
85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ
Tél. 02 51 54 08 56
Siret 351 232 166 00020

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus